11571/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 juillet 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 juillet 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes